

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE  
ARRONDISSEMENT DE MAMERS  
CANTON DE LA FERTÉ-BERNARD  
COMMUNE DE DUNEAU

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 22 Mars 2022**  
\* \* \* \* \*

Date de la convocation : 15/03/2022  
Date d'affichage : 29/03/2022

Nombres de Conseillers  
- En exercice : 15  
- présents : 14  
- votants : 14

L'an deux mil vingt deux, le 22 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séances publiques, sous la présidence de CIRON Joël, Maire

Etaient présents : M. CIRON Joël, Maire, Mmes : AHIER Brigitte, BLOT-ANDRÉ Marianne, CHOPLIN Annie, LEWIK Clémence, MARY Annie, PASTEAU Isabelle, SARRY Céline, MM : GANDON Jérôme, PHILIPPOT Sébastien, POUTOIRE Dominique, ROULLEAU Vincent, TIMMERMAN Michel, VALLÉE Jérémy

Excusé : M. GUEHO Nicolas  
Secrétaire de Séance : Mme MARY Annie

\*\*\*\*\*

**BUDGET LOTISSEMENT  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur le Maire ne prends pas part au vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Approuve** le compte administratif 2021 du Lotissement du Champ de la Grange comme suit :

Dépenses de fonctionnement : Prévues 409 987 € Réalisées 174 898,69 €  
Recettes de fonctionnement : Prévues 409 987 € Réalisées 185 072,58 €

Dépenses d'investissement : Prévues 372 987 € Réalisées 156 557,58 €  
Recettes d'investissement : Prévues 372 987 € Réalisées 173 548,69 €

\*\*\*\*\*

19h30 : Arrivée de M. TIMMERMAN Michel et Mme AHIER Brigitte

\*\*\*\*\*

**BUDGET LOTISSEMENT  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Approuve** le compte de gestion 2021 du Lotissement du Champ de la Grange

\*\*\*\*\*

19h40 : Arrivée de Mme CHOPLIN Annie et M. PHILIPPOT Sébastien

\*\*\*\*\*

**BUDGET LOTISSEMENT  
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Joël CIRON,  
Après avoir entendu le compte administratif du Lotissement du Champ de la Grange de l'exercice 2021,

*Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,  
Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de :*

Au titre des exercices antérieurs :

(A) Excédent : **159 479,23**

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent : **10 173,89**

Soit un résultat à affecter (s'il est supérieur à 0)

**(C) = (A) + (B) 159 479,23 + 10 173,89 = 169 653,12**

**- affectation à l'excédent de fonctionnement reporté ligne RF c/002 = 169 653,12**

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser :

(D) : Recettes + 173 548,69 € - Dépenses + 156 557,58 - report - 162 437,52 = - **145 446,41**

Solde des restes à réaliser en investissement : 0

**- affectation au déficit d'investissement reporté ligne DI c/001 = 145 446,41**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Approuve** l'affectation de résultat ci-dessus.

\*\*\*\*\*

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022  
LOTISSEMENT DU CHAMP DE LA GRANGE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Vote** le budget primitif 2022 du Lotissement du Champ de la Grange comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 499 609,04 €  
Dépenses et recettes d'investissement : 342 500,33 €

\*\*\*\*\*

**BUDGET COMMUNE  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur le Maire ne prends pas part au vote,

Après en avoir délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Approuve** le compte administratif 2021 de la Commune comme suit :

Dépenses de fonctionnement : Prévues 752 441,00 € Réalisées 447 745,61 €  
Recettes de fonctionnement : Prévues 752 441,00 € Réalisées 604 409,62 €

Dépenses d'investissement : Prévues 379 170,80 € Réalisées 93 674,93 €  
Recettes d'investissement : Prévues 379 170,80 € Réalisées 77 676,98 €

\*\*\*\*\*

**BUDGET COMMUNE  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Approuve** le compte de gestion 2021 de la commune

\*\*\*\*\*

**BUDGET COMMUNE  
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Joël CIRON,  
Après avoir entendu le compte administratif de la Commune de l'exercice 2021,  
*Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,*  
*Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de :*

Au titre des exercices antérieurs :

(A) Excédent : **184 780,61**

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent : **156 664,01**

Soit un résultat à affecter (s'il est supérieur à 0)

**(C) = (A) + (B) 184 780,61 + 156 664,01 = 341 444,62**

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser :

(D) : Recettes + 77 676,98 € - Dépenses + 93 674,93 - report - 24 983,29 = - **40 981,24**

- affectation au déficit d'investissement reporté ligne DI c/001 = 40 981,24

**AFFECTATION OBLIGATOIRE :**

(E) Solde des restes à réaliser en investissement : + 70 943,24

Solde : (G) = D - E 40 981,24 - 70 943,24 = - 29 962,00

G < 0

- affectation en réserve 1068 = 0

- affectation à l'excédent de fonctionnement reporté ligne RF c/002 = 341 444,62

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Approuve** l'affectation de résultat ci-dessus.

\*\*\*\*\*

**VOTE DES TAUX DE TAXES COMMUNALES  
ANNÉE 2022**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le taux des taxes foncières, sur les propriétés bâties et non bâties, pour l'année 2022.

Considérant que le taux de la TFB en 2021 était de 36,27%,

Considérant que le taux de la TFNB de la Commune en 2021 était de 29,63%

Le vote a lieu à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

**Décide** d'augmenter le taux de la Taxe Foncière sur le Bâti de 1% (12 voix pour ; 2 voix pour 1,5%)

**Vote** un taux de TFB de 36,63% pour l'année 2022

**Décide** d'augmenter le taux de la Taxe Foncière sur le Non Bâti de 1% (8 voix pour ; 6 voix contre)

**Vote** un taux de TFNB de 29,92% pour l'année 2022.

\*\*\*\*\*

**VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Accepte** de verser les subventions suivantes pour l'année 2022 (c/6574) :

2022

ACPG-CATM	200.00 €
Art et création (vitrail)	200.00 €
Atelier loisirs	200.00 €
Comice agricole de Tuffé	130.00 €
Comité des fêtes	200.00 €
Comité des fêtes - feu d'artifice	1 400.00 €
Famille rurale Duneau-Beille-Connerré	200.00 €
Génération mouvement	200.00 €
Les Petites Mains	200.00 €
Randonneurs Dunois	200.00 €
Atelier loisirs si le repas des anciens a lieu	150.00 €
<b>Total pour les associations de Duneau</b>	<b>3 280.00 €</b>

ADMR La Ferté-Bernard	40.00 €
AFM Téléthon	50.00 €
Amicale des Pompiers de Connerré	185.00 €
CCI Le Mans	40.00 €
Coopérative scolaire Collège de Connerré	200.00 €
Coopérative scolaire de Duneau	450.00 €
Croix rouge	50.00 €
Ecole Sainte Anne de Connerré	1 365.00 €
Ligue contre le cancer	50.00 €
Métiers de l'artisanat	20.00 €
MFR Beaumont Les Autels	20.00 €
MFR FYÉ	20.00 €
MJC Connerré Danse	160.00 €
Prévention routière	50.00 €
Restos du cœur	50.00 €
RSC Connerré (Rollers)	160.00 €
Société musicale de Connerré	185.00 €
Tennis club de Connerré	40.00 €
Ukraine	500.00 €
<b>Total pour les autres associations</b>	<b>3 635.00 €</b>

<b>Total des subventions</b>	<b>6 915.00 €</b>
------------------------------	-------------------

\*\*\*\*\*

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022  
COMMUNE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Vote** le budget primitif 2022 de la Commune comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	1 046 727,77 €
Recettes de fonctionnement :	1 216 399,10 €
Dépense et recettes d'investissement :	658 793,99 €

\*\*\*\*\*

## **QUESTIONS DIVERSES**

\*\*\*\*\*

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Mardi 05 avril 2022 à 20h

Les membres présents ont approuvé le procès verbal de séance de ce jour.  
L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 22h30

Le Maire,  
Joël CIRON

